

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 072159

Optique 121468 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ACH.M.A.D.U. ABDEL HAD

Date de naissance : 01 06 1958

Adresse : 1a Sidi El

Tél. : 05 99 77 89 14 Total des frais engagés : 199 278.78 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr.Ahmed LAKLALEC
Médecin Général
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 cie
Hay Mohammadi Casablanca
Tél:05 22 62 81 38

Cachet du médecin :

Date de consultation : 04/10/2022

Nom et prénom du malade : BELALAMI soumire Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète + HTA + Aff branvage

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : perte de la vue

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : CASABLANCA

Le : 04/07/2022

Signature de l'adhérent(e) : AN

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/07/2022			120,00	<p>Dr. Amin Médecin Généraliste Hay Lamine Blok 6 - N° 2 Casablanca Hay Mohammadi Casablanca Tél: 05 22 62 81 38</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SMARA BENNAJED KENZA 43 Bd ALI YAAFA HAY MOHAMMADI Tél. 05 22 61 83 24 CASABLANCA	4/7/2022	6771,60

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows indicate mesial (M), distal (D),				

Docteur Ahmed LAKLALECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux Publics

Hay Lamia, Bloc 6 N°2 Bis

Hay Mohammadi, Ain Sebâa

Casablanca

Tél.: 05.22.62.81.38

الطب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي لميا - بلوك 6 - رقم 2 مكر

الحي المحمدى - عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.62.81.38

PHARMACIE SMARA
BENYAHIA KENZA MOHAMMADI
43 Bd ALIYAATRAK CASABLANCA
Tél. 05.22.61.83.24

Casablanca, le ٥٤١٠٧١٦٢٢ الدار البيضاء، في

19,50 + 3

Bzg ALAMI soumis

11

GLYCONE 500 g (3 bte de 50g)

111,10 x 3

1500 mg les 3 j

2,

Bzr LAROTAX 5 / 1,25 g (63 h)

70,70

1500 mg le mat

31

AZIX 500 g

37,10

mm au -

41

DEM'DYS 5 ml

82,10

1ml c5x 1/2 h

31

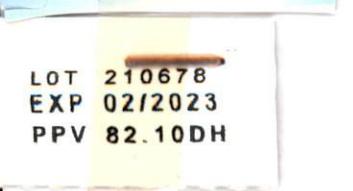
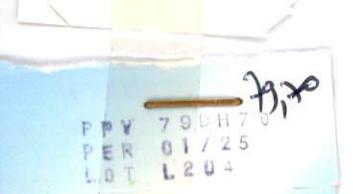
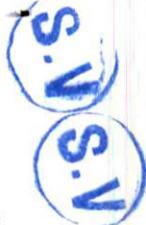
METZOR ZOGELIN 1X

181, le Soir - Ar

Dr. Ahmed LAKLALECH,
Médecin Généraliste
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
Hay Mohammadi Casablanca
Tél: 05.22.62.81.38

6, Vol kent lait gel
6000

26,00%
Vitac 1000 mg
per 110 ml



Dr. Ahmed LAKLAEC
Médecin Généraliste
Hay Lamia Bloc 6 - NB 03
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél: 05 22 62 81 38



PHARMACIE SMARA
BENNAH KENZA
43 Bd ALI YAATA HAY MOHAMMADI
Tél. 05 22 61 83 24 CASABLANCA